

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2749

6 octobre 2015

### SOMMAIRE

AI Global Investments & CY S.C.A. ....	131929	Lakeside Invest S.A. ....	131911
Amma S.à r.l. ....	131922	Laurier International S.A. ....	131951
D'Amico International S.A. ....	131907	LCB Luxembourg S.A. ....	131911
D'co S.à r.l. ....	131906	Lemagyc s.à r.l. ....	131911
Dété Publicité & Communication S.à.r.l. ....	131906	Libra Project 3 S.à r.l. ....	131911
DragonWave S.à r.l. ....	131907	LUPB S.A. ....	131912
D.T. Finance S.A. ....	131906	Luxcap Invest S.A. ....	131909
DyStar Holding S.à r.l. ....	131907	Luxembourg Service Frais S.à r.l. ....	131910
Eaglestone Infraventus Holdings S.A. ....	131909	Luxembourg Service Frais S.à r.l. ....	131910
Edisseri S.à r.l. ....	131909	Luxembourg Service Frais S.à r.l. ....	131910
Elfin Group S.à r.l. ....	131908	Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l. ....	131909
Elinar Group S.à r.l. ....	131908	Luxstone Finance S.à r.l. ....	131913
EnSoLux Corp.Sàrl ....	131907	Lux Tri-Services Sàrl ....	131910
ERE IV (N°4) S.à r.l. ....	131908	Maco International S.A. ....	131912
Etablissements Geiben ....	131908	Magrath Holdings S.à r.l. ....	131912
Etoile Seconde S.à r.l. ....	131908	Maple Bidco2 S.à r.l. ....	131912
European Innovative Property Investments S.à r.l. ....	131907	M.R.I. Investments S.A. ....	131910
Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l. .....	131909	MyGoodness Holding S.A. ....	131912
Glomma Holdings S.à r.l. ....	131913	Olivinvest S.A. ....	131911
GPE VI FIS S.C.A. ....	131948	Sentinel Management Holdings S.A. ....	131936
Hexagon Developments ....	131906	Talisker SPF S.A. ....	131940
Histrag S.A. ....	131906	WYLD S.A. ....	131944

**D.T. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 102.705.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015142036/12.

(150154604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Dété Publicité & Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-82, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 57.905.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015142037/12.

(150154645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-82, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 102.708.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015142038/12.

(150154565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Hexagon Developments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7335 Heisdorf, 13, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 191.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142151/9.

(150155186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Histrag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 81.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142152/9.

(150154767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**D'Amico International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 29.027.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015142039/9.  
(150154729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**DragonWave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.  
R.C.S. Luxembourg B 164.312.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3030 du 9 décembre 2011 .

Les comptes annuels de la Société au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DragonWave S.à r.l.

Référence de publication: 2015142044/14.

(150154708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**DyStar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.102.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 135.820.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150152735) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142046/13.

(150154995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**EnSoLux Corp.Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 142, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 190.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142066/9.

(150154714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**European Innovative Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 187.135.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142077/9.

(150154647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Elfin Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.732.287,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142062/10.

(150154759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Elinar Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 10.970.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142063/10.

(150154758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Etablissements Geiben, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 260, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 13.111.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour ETABLISSEMENTS GEIBEN S.A R.L.*

Signature

Référence de publication: 2015142069/12.

(150155360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Etoile Seconde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 173.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142070/11.

(150155446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**ERE IV (N°4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 175.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015142089/11.

(150155352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Edisseri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2317 Howald, 25, rue General Patton.  
R.C.S. Luxembourg B 179.920.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2015142059/11.

(150155233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Eaglestone Infracventus Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 168.182.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Michael Watrin  
*Administrateur B*

Référence de publication: 2015142057/13.

(150155278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 121.655.

Les comptes annuels pour l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142078/12.

(150155143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Luxcap Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 160.854.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142266/9.

(150154774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 49.280.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142265/9.

(150154740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Luxembourg Service Frais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 59.815.

Les Comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20/08/2015.

*Pour LUXEMBOURG SERVICE FRAIS S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2015142268/12.

(150155254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Luxembourg Service Frais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 59.815.

Les Comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20/08/2015.

*Pour LUXEMBOURG SERVICE FRAIS S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2015142269/12.

(150155255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Luxembourg Service Frais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 59.815.

Les Comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20/08/2015.

*Pour LUXEMBOURG SERVICE FRAIS S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2015142270/12.

(150155256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Lux Tri-Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 86.316.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142264/9.

(150155383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142273/9.

(150154831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Lemagyc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 145.073.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LEMAGYC Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015142254/13.

(150155379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Libra Project 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142257/10.

(150154851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Lakeside Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-Sur-Alzette, 63, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 62.790.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142250/9.

(150155319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**LCB Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 183.396.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142252/9.

(150154664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Olivinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.

R.C.S. Luxembourg B 96.215.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015142356/13.

(150154909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Maple Bidco2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 198.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015142277/11.

(150154747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Magrath Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Magrath Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142275/11.

(150154561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Maco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 182.723.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACO INTERNATIONAL S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142274/11.

(150155314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**LUPB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 86.766.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

*Pour LUPB S.A.*

*Fiduciary Tucci & Partners SA*

Référence de publication: 2015142263/12.

(150154811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**MyGoodness Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.  
R.C.S. Luxembourg B 133.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142294/9.

(150155139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---



**Luxstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142245/9.

(150155328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Glomma Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 199.458.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of August.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182789, represented by Mr Louis Paletta, acting in his capacity as A manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signing together with Mr David Catala, acting in his capacity as B manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

here represented by Franz Kerger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 13<sup>th</sup>, 2015.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Glomma Holdings S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Drag-along rights.** If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Dragged Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Dragged Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Dragged Shareholder's address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Dragged Shareholder the Transfer Documents signed by the Dragged Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Dragged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Dragged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Dragged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragged Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

(i) holds a majority of the voting rights in it, or

(ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or

(iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

**Art. 11. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

**Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 13. Management.** The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 14. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 17. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 18. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed: . . . . . 20,000 (twelve thousand five hundred) shares; and  
 Total: . . . . . 20,000 (twelve thousand five hundred) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- the number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

#### *As A manager:*

- Louis Paletta, whose professional address is 7 Village Circle, Suite 335, Westlake, USA.

#### *As B managers:*

- Davy Toussaint, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. the registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182789, représentée par M. Louis Paletta agissant en capacité de gérant A de Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signant conjointement avec M. David Catala, agissant en capacité de gérant B de Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

ici représentée par Franz Kerger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 août 2015;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Glomma Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour



participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Vente forcée (Drag-along).** Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes (et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu

de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifiée par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou

(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou

(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,

ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

**Art. 11. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

**Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le

ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

**Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de



pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., susmentionnée: .....	20.000 parts sociales; et
Total: .....	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés pour une durée indéterminée:

##### *En tant que gérant A:*

- Louis Paletta, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, Westlake, USA.

##### *En tant que gérants B:*

- Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 août 2015. 2LAC/2015/18783. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff.* (signé): Yvette Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141460/499.

(150153972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**Amma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2323 Luxembourg, 2, boulevard John Joseph Pershing.

R.C.S. Luxembourg B 199.467.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1 Mr Antonio MARTINO, Managing Director, born on the 22<sup>nd</sup> October 1969 in Melbourne (Australian), with address in 27 midhorst road, London W13 9XS, United Kingdom, and

2 Mrs Alison MARTINO, Marketing Director, born on the 28<sup>th</sup> August 1969 in Stoke-on-Trent (United Kingdom), with address in 27 midhorst road, London W13 9XS, United Kingdom.

Both here represented by Mr Ulrik Møller, manager, with address in 2 rue de l'ordre de la couronne de chêne, L-1361 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal which shall be signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

**Title I. - Name - Registered office - Purpose duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies, as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The name of the company is "AMMA S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form against liquid of fixed assets from related or unrelated companies, it may also proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited term.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

### **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at one million four hundred thirty one thousand seven hundred eighty EURO (EUR 1'431'780.-) divided into ten thousand (10'000) parts of one hundred forty three Euros and eighteen cents (EUR 143'18.-) each.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, if there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 11.** The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by a quorum of at least fifty per cent (50%) of the existing participants and the affirmative vote of at least three quarters (3/4) of the company's votes present or represented at the general meeting amending the Articles, further subject to the provisions of the Law.

All general meetings of participants shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of participants.

### **Title VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective participation in the company.

### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> day of December 2015.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the entire capital as follows:

1 Mr Antonio MARTINO, prenamed, eight thousand four hundred .....	8,400 parts
2 Mrs Alison MARTINO, prenamed, thousand six hundred .....	1,600 parts
TOTAL: TEN THOUSAND .....	10,000 parts

That 8'400 shares so subscribed by Mr Antonio MARTINO, prenamed are fully paid up by a contribution in kind consisting of:

- five thousand eight hundred fifty (5'850) registered shares in Micro Plus Software Ltd., a Limited company under the United Kingdom laws, having its registered office at 10 Moorcroft, Harlington Rd., Uxbridge UB8 3HD, registered with the CRN Register under number 2843012 representing 58,5% of its share capital amounting to GBP five hundred eighty (GBP 580).

That 1'600 shares so subscribed by Mrs Alison MARTINO, prenamed, are fully paid up by a contribution in kind consisting of:

- one thousand one hundred fifty (1'150) registered shares in Micro Plus Software Ltd., a Limited company under the United Kingdom laws, having its registered office at 10 Moorcroft, Harlington Rd., Uxbridge UB8 3HD, registered with the CRN Register under number 2843012 representing 11,5% of its share capital amounting to GBP one hundred fifteen (GBP 115).

#### *Description of the contribution in kind:*

Mr Antonio MARTINO, prenamed and Mrs Alison MARTINO, prenamed, and represented as stated hereabove (hereafter the "Contributors") declare to contribute to the Company AMMA S.à r.l. 7'000 shares in Micro Plus Software Ltd. prenamed and to evaluate this contribution at one million four hundred thirty one thousand seven hundred eighty Euros (1'431'780.EUR).

#### *Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the ownership and the value of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of the articles of association, copy of its share register, copy of the recent accounts of the companies in which it directly and indirectly holds participation, a certificate issued by its board of directors attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation, as well as a report of the Contributors.

*Effective implementation of the contribution:*

Then Mr Antonio MARTINO, prenamed and Mrs Alison MARTINO, prenamed, here represented as stated hereabove, furthermore declare that:

- They are the sole full owners of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the United Kingdom, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its organization, are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (2.500,-EUR).

*Extraordinary general meeting*

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at L-2323 Luxembourg, 2 Bld John Joseph Pershing.

Hasve been elected managers (gérants) of the company for an undetermined term:

1. Mr Ulrik MØLLER, Managing Director, born on the 9<sup>th</sup> September 1981 in Gentofte, Denmark, with address in 2 rue de l'ordre de la couronne de chêne; L-1361 Luxembourg, and
2. Mr Terry CASILLI, employee, born on the 26<sup>th</sup> February 1951 in Capri Leone (Italy), with address in 145 rue albert unden, L-2652 Luxembourg.

Towards third parties the Company is in all circumstances bound by the single signature of any manager.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a German version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the German version shall prevail.

*Power of attorney*

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

**Follows the german version**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunundzwanzigsten Tag im Monat Juli.

Vor Maître Paul BETTINGEN Notar, mit Amtssitz in Niederanven,

**SIND ERSCHIENEN:**

1. Herr Antonio MARTINO, Geschäftsführer, geboren am 22. Oktober 1969 in Melbourne (Australien), wohnhaft in 27 midhorst road, London W13 9XS, Großbritannien, und
2. Frau Alison MARTINO, Geschäftsführer, geboren am 28. August 1969 in Stoke-on-Trent (Großbritannien), wohnhaft in 27 midhorst road, London W13 9XS, United Kingdom

Beide hier vertreten durch Herrn Ulrik Møller, Geschäftsführer, wohnhaft 2 rue de l'ordre de la couronne de chêne, L-1361 Luxembourg, gemäss zwei privatschriftlicher Vollmachten, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung beigefügt bleiben.

Die oben benannten Parteien, vertreten wie oben erwähnt, erklären ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

**Titel I. - Firma - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Firma "AMMA S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxembourg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen Immobilien sowie Grundstücken und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapier und Immobilienbestands.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

## **Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million vierhunderteinunddreissig Tausend siebenhundertachtzig Euros (EUR 1.431.780,-), eingeteilt in zehn Tausend (10.000) Anteile von je einhundertdreiundvierzig Euros und achtzehn Cent (EUR 143,18,-).

**Art. 8.** Die Anteile können, wenn es nur einen Gesellschafter gibt, vom alleinigen Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

## **Titel III. - Geschäftsführung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.



Alle Treffen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

#### **Titel IV. - Gesellschafterversammlung**

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von drei Viertel (3/4) der anwesenden oder vertretenen Stimmrechte gefasst wird, wobei mindestens fünfzig Prozent (50%) des existierenden Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung anwesend sein muss, ergänzt durch die Vorschriften des Gesetzes.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

#### **Titel IV. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar eines Jahres und endet am letzten Tag des Monats Dezember desselben Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

#### **Titel VI. - Liquidation - Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausgezahlt.

#### **Titel VII. - Verschiedenes**

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

#### Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie oben stehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

1. Herr Antonio MARTINO, vorbenannt, achttausendvierhundert .....	8.400 Anteile
2. Frau Alison MARTINO, vorbenannt, eintausendsechshundert .....	1.600 Anteile
GESAMT: ZEHN TAUSEND .....	10.000 Anteile

Die 8.400 Anteile wurden durch Herrn Antonio MARTINO, vorbenannt zu 100% eingezahlt durch Einbringung einer Sacheinlage wie folgt:

- fünftausendachthundertfünfzig (5.850) Aktien der Micro Plus Software Ltd., eine Gesellschaft englischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 10 Moorcroft, Harlington Rd., Uxbridge UB8 3HD, eingetragen im Amtsregister CRN unter der Nummer 2843012, die 58,5% des Kapitals darstellen in Höhe von fünfhundertachtzig GBP (580 GBP).

Die 1.600 Anteile wurden durch Frau Alison MARTINO, vorbenannt zu 100% eingezahlt durch Einbringung einer Sacheinlage wie folgt:

- eintausendeinhundertfünfzig (1.150) Aktien der Micro Plus Software Ltd., eine Gesellschaft englischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 10 Moorcroft, Harlington Rd., Uxbridge UB8 3HD, eingetragen im Amtsregister CRN unter der Nummer 2843012, die 58,5% des Kapitals darstellen in Höhe von einhundertfünfzehn GBP (115 GBP).

#### Beschreibung der Einbringung der Sacheinlage

Herr Antonio MARTINO, und Frau Alison MARTINO, beide vorbenannt, (hiernach die „Sacheinleger“), erklären siebentausend (7.000) Aktien in die Gesellschaft AMMA S.à.r.l. einzubringen und diese Sacheinlage auf eine Million vierhunderteinunddreissigtausendsiebenhundertachtzig Euros (EUR 1.431.780,-) zu bewerten.

#### Beweise für die Existenz der Sacheinlage

Der Beweis des Besitzes und der Bewertung der Sacheinlage wurde dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen durch eine Kopie der Satzung; Kopie des Aktienregisters, Kopie einer rezenten Bilanz der Gesellschaft, einen Zertifikat des Verwaltungsrates der die Anzahl der Aktien, den Besitz und den Wert bestätigt sowie einen Bericht der Gründer.

#### Effektive Verwirklichung der Einbringung

Herr Antonio MARTINO, und Frau Alison MARTINO, beide vorbenannt erklären, dass:

- sie die alleinigen Eigentümer vorbezeichneter Gesellschaftsaktien sind und dass sie über diese Aktien verfügen können, da diese rechtlich und vertraglich frei übertragbar sind;
- keinerlei Vorkaufsrecht oder anderes Recht besteht, laut welchem eine Person das Vorrecht hätte eine oder mehrere Aktien zu erwerben;
- alle übrigen Formalitäten zur Ausführung der Übertragung überall und gegenüber Dritten getätigt werden.

#### Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euros (EUR 2.500,-) geschätzt.

#### Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2323 Luxembourg, 2 Bld John Joseph Pershing.
- 2) Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:
  1. Herr Ulrik Møller, Geschäftsführer, geboren am 9. September 1981 in Gentofte, Dänemark, wohnhaft in 2 rue de l'ordre de la couronne de chêne; L-1361 Luxembourg, und
  2. Herr Terry CASILLI, Angestellter, geboren am 26. Februar 1951 in Capri Leone (Italien), wohnhaft in 145 rue albert unden, L-2652 Luxembourg.

Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die einzelne Unterschrift eines Geschäftsführers.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienenen Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist,



und dass auf Hinweis derselben erschienen Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die deutsche Version massgebend sein soll.

### *Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Personen, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die anwesenden Personen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Ulrik Møller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24317. Reçu 75.- €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2015.

Référence de publication: 2015141270/380.

(150154178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

### **AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 July 2015, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of five million (5,000,000) LP Tracking Shares R2 (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.906.

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) so as to bring it from its present amount of forty-two million eight hundred sixty-five thousand Euro and thirty-five cents (EUR 42,865,000.35) down to forty-two million eight hundred fifteen thousand Euro and thirty-five cents (EUR 42,815,000.35), by cancellation of the Repurchased Shares.

3. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of five million (5,000,000) LP Tracking Shares R2 (the "Repurchased Shares"), each such share having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.906.

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) so as to reduce it from its current amount of forty-two million eight hundred sixty-five thousand Euro and thirty-five cents (EUR 42,865,000.35) to forty-two million eight hundred fifteen thousand Euro and thirty-five cents (EUR 42,815,000.35), by way of cancellation of the Repurchased Shares.

*Third resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

**" 5. Share capital.**

5.1 The Company' share capital is set at forty-two million eight hundred fifteen thousand Euro and thirty-five cents (EUR 42,815,000.35) represented by:

A. Four billion two hundred eighty-one million five hundred thousand (4,281,500,000) ordinary shares (actions de commanditaires) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "LP Tracking Shares"), subdivided into:

1. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares B (the "LP Tracking Shares B"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares B1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares B2;

2. one hundred and forty-five million (145,000,000) LP tracking shares D (the "LP Tracking Shares D"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares D1 and twenty-five million (25,000,000) LP Tracking Shares D2;

3. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares E (the "LP Tracking Shares E"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares E1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares E2;

4. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares F (the "LP Tracking Shares F"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares F1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares F2;

5. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares G (the "LP Tracking Shares G"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares G1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares G2;

6. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares H (the "LP Tracking Shares H"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares H1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares H2;

7. one million five hundred thousand (1,500,000) LP tracking shares I (the "LP Tracking Shares I");

8. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares J (the "LP Tracking Shares J"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares J1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares J2;

9. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares K (the "LP Tracking Shares K"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares K1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares K2;

10. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares L (the "LP Tracking Shares L"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares L1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares L2;

11. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares N (the "LP Tracking Shares N"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares N1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares N2;

12. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares P (the “LP Tracking Shares P”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares P1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares P2;

13. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares Q (the “LP Tracking Shares Q”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares Q1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares Q2;

14. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares R1 (the “LP Tracking Shares R”);

15. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares S (the “LP Tracking Shares S”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares S1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares S2;

16. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares T (the “LP Tracking Shares T”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares T1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares T2;

17. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares U (the “LP Tracking Shares U”), subdivided into one hundred Page 4 twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares U1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares U2;

18. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares V (the “LP Tracking Shares V”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares V1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares V2;

19. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares W (the “LP Tracking Shares W”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares W1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares W2;

20. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares X (the “LP Tracking Shares X”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares X1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares X2;

21. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares Y (the “LP Tracking Shares Y”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares Y1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares Y2;

22. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 1 (the “LP Tracking Shares 1”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 1A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 1B;

23. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 2 (the “LP Tracking Shares 2”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 2A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 2B;

24. two hundred and fifty million (250,000,000) LP tracking shares 4 shares subdivided into (i) one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4A1 and five million (5,000,000) LP tracking shares 4B1 and (ii) one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4A2 and five million (5,000,000) LP tracking shares 4B2 (together the “LP Tracking Shares 4”),

25. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 5 (the “LP Tracking Shares 5”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 5A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 5B;

26. two hundred and fifty million (250,000,000) LP tracking shares 6 shares subdivided into (i) one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6A1 and five million (5,000,000) LP tracking shares 6B1 and (ii) one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6A2 and five million (5,000,000) LP tracking shares 6B2 (together the “LP Tracking Shares 6”),

27. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 7 (the “LP Tracking Shares 7”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 7A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 7B;

28. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 8 (the “LP Tracking Shares 8”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 8A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 8B;

29. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 9 (the “LP Tracking Shares 9”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 9A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 9B;

30. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 10 (the “LP Tracking Shares 10”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 10A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 10B;

31. one hundred and thirty million (130,000,000) LP tracking shares 11 (the “LP Tracking Shares 11”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 11A and ten million (10,000,000) LP Tracking Shares 11B;

32. one hundred and thirty million (130,000,000) LP tracking shares 12 (the “LP Tracking Shares 12”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 12A and ten million (10,000,000) LP Tracking Shares 12B;

33. one hundred and thirty million (130,000,000) LP tracking shares 13 (the “LP Tracking Shares 13”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 13A and ten million (10,000,000) LP Tracking Shares 13B; and

B. thirty-five (35) management shares (actions de commandités) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “GP Management Shares”), subdivided into:

1. one (1) GP management share B (the “GP Management Share B”),
2. one (1) GP management share D (the “GP Management Share D”),
3. one (1) GP management share E (the “GP Management Share E”),
4. one (1) GP management share F (the “GP Management Share F”),
5. one (1) GP management share G (the “GP Management Share G”),
6. one (1) GP management share H (the “GP Management Share H”),
7. one (1) GP management share I (the “GP Management Share I”),
8. one (1) GP management share J (the “GP Management Share J”),
9. one (1) GP management share K (the “GP Management Share K”),
10. one (1) GP management share L (the “GP Management Share L”),
11. one (1) GP management share N (the “GP Management Share N”),
12. one (1) GP management share P (the “GP Management Share P”),
13. one (1) GP management share Q (the “GP Management Share Q”),
14. one (1) GP management share R (the “GP Management Share R”),
15. one (1) GP management share S (the “GP Management Share S”),
16. one (1) GP management share T (the “GP Management Share T”),
17. one (1) GP management share U (the “GP Management Share U”),
18. one (1) GP management share V (the “GP Management Share V”),
19. one (1) GP management share W (the “GP Management Share W”),
20. one (1) GP management share X (the “GP Management Share X”),
21. one (1) GP management share Y (the “GP Management Share Y”),
22. one (1) GP management share 1 (the “GP Management Share 1”),
23. one (1) GP management share 2 (the “GP Management Share 2”),
24. two (2) GP management shares 4 subdivided into (i) one (1) GP management share 4A and (ii) one (1) GP management share 4B (together the “GP Management Shares 4”),
25. one (1) GP management share 5 (the “GP Management Share 5”),
26. two (2) GP management shares 6 subdivided into (i) one (1) GP management share 6A and (ii) one (1) GP management share 6B (together the “GP Management Share 6”),
27. one (1) GP management share 7 (the “GP Management Share 7”),
28. one (1) GP management share 8 (the “GP Management Share 8”),
29. one (1) GP management share 9 (the “GP Management Share 9”),
30. one (1) GP management share 10 (the “GP Management Share 10”),
31. one (1) GP management share 11 (the “GP Management Share 11”),
32. one (1) GP management share 12 (the “GP Management Share 12”), and
33. one (1) GP management share 13 (the “GP Management Share 13”).”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with Us notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AI Global Investments & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. De prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cinq millions (5.000.000) d'LP Tracking Actions R2 (les «Actions Rachetées»), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par «Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.906.

2. De subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-deux millions huit cent soixante-cinq mille euros et trente-cinq centimes (EUR 42.865.000,35) à quarante-deux millions huit cent quinze mille euros et trente-cinq centimes (EUR 42.815.000,35), par l'annulation des Actions Rachetées.

3. De modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cinq millions (5.000.000) d'LP Tracking Actions R2 (les «Actions Rachetées»), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.906.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) de façon à le ramener de son montant actuel de quarante-deux millions huit cent soixante-cinq mille euros et trente-cinq centimes (EUR 42.865.000,35) à quarante-deux millions huit cent quinze mille euros et trente-cinq centimes (EUR 42.815.000,35) par l'annulation des Actions Rachetées.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à la réduction de capital ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suit:

#### **« 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de quarante-deux millions huit cent quinze mille euros et trente-cinq centimes (EUR 42.815.000,35), divisé en:

A. Quatre milliards deux cent quatre-vingt-un millions et cinq cent mille (4.281.500.000) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «LP Tracking Actions»), subdivisées en:





28. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 8 (les «LP Tracking Actions 8»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 8A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 8B;

29. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 9A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 9B;

30. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 10 (les «LP Tracking Actions 10»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 10A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 10B;

31. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 11 (les «LP Tracking Actions 11»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 11A et dix millions (10.000.000) LP Tracking Actions 11B;

32. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 12 (les «LP Tracking Actions 12»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 12A et dix millions (10.000.000) LP Tracking Actions 12B;

33. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 13 (les «LP Tracking Actions 13»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 13A et dix millions (10.000.000) LP Tracking Actions 13B; et

B. Trente-cinq (35) actions de commandités, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «GP Actions de Commandités»), subdivisées en:

1. Une (1) GP action de commandité B (la «GP Action de Commandité B»),
2. Une (1) GP action de commandité D (la «GP Action de Commandité D»),
3. Une (1) GP action de commandité E (la «GP Action de Commandité E»),
4. Une (1) GP action de commandité F (la «GP Action de Commandité F»),
5. Une (1) GP action de commandité G (la «GP Action de Commandité G»),
6. Une (1) GP action de commandité H (la «GP Action de Commandité H»),
7. Une (1) GP action de commandité I (la «GP Action de Commandité I»),
8. Une (1) GP action de commandité J (la «GP Action de Commandité J»),
9. Une (1) GP action de commandité K (la «GP Action de Commandité K»),
10. Une (1) GP action de commandité L (la «GP Action de Commandité L»),
11. Une (1) GP action de commandité N (la «GP Action de Commandité N»),
12. Une (1) GP action de commandité P (la «GP Action de Commandité P»),
13. Une (1) GP action de commandité Q (la «GP Action de Commandité Q»),
14. Une (1) GP action de commandité R (la «GP Action de Commandité R»),
15. Une (1) GP action de commandité S (la «GP Action de Commandité S»),
16. Une (1) GP action de commandité T (la «GP Action de Commandité T»),
17. Une (1) GP action de commandité U (la «GP Action de Commandité U»),
18. Une (1) GP action de commandité V (la «GP Action de Commandité V»),
19. Une (1) GP action de commandité W (la «GP Action de Commandité W»),
20. Une (1) GP action de commandité X (la «GP Action de Commandité X»),
21. Une (1) GP action de commandité Y (la «GP Action de Commandité Y»),
22. Une (1) GP action de commandité 1 (la «GP Action de Commandité 1»),
23. Une (1) GP action de commandité 2 (la «GP Action de Commandité 2»),
24. Deux (2) GP actions de commandités 4 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 4A et (ii) une (1) GP action de commandité 4B (ensemble les «GP Actions de Commandités 4»),
25. Une (1) GP action de commandité 5 (la «GP Action de Commandité 5»),
26. Deux (2) GP actions de commandités 6 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 6A et (ii) une (1) GP action de commandité 6B (ensemble les «GP Actions de Commandités 6»),
27. Une (1) GP action de commandité 7 (la «GP Action de Commandité 7»),
28. Une (1) GP action de commandité 8 (la «GP Action de Commandité 8»),
29. Une (1) GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»),
30. Une (1) GP action de commandité 10 (la «GP Action de Commandité 10»),
31. Une (1) GP action de commandité 11 (la «GP Action de Commandité 11»),
32. Une (1) GP action de commandité 12 (la «GP Action de Commandité 12»),
33. Une (1) GP action de commandité 13 (la «GP Action de Commandité 13»).»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16916. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015141261/376.

(150153862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**Sentinel Management Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.693.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August,

Before the undersigned, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Sentinel Management Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180.693 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, dated 3 October 2013 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") on 20 November 2013 number 2920, page 140145. The Articles were amended for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, dated 23 September 2014, published in the Mémorial C on 11 November 2014, number 3342, page 160390.

Mrs Clara HERRENSCHMIDT, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Kim REISCH, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Mrs Clara HERRENSCHMIDT, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, scrutineer and secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, scrutineer and secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the Shareholders holding together one hundred thirty-nine million ninety-six thousand one hundred fifty-two (139,096,152) shares representing approximately ninety point fifty-nine per cent (90.59%) of the total share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. The Shareholders confirm that they were duly convened in accordance with the relevant provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, the Articles of the Company, by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on the 29 day of July 2015 (as was certified to the notary executing this deed), and that they therefore had knowledge of the agenda prior to this meeting. The Chairman declares that the meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To acknowledge that the intended capital increase is made within the framework of article 8.1 of the Articles;
2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand euros (EUR 6,000.-) in order to raise it from its current amount of one million five hundred thirty-five thousand four hundred ninety-four euros and twenty-one cents (EUR 1,535,494.21) to one million five hundred forty-one thousand four hundred ninety-four euros and twenty-one cents (EUR 1,541,494.21), by creating and issuing six hundred thousand (600,000) new class B ordinary shares;
  - Subscription and payment for the new class B ordinary shares;
3. To decide to amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the previous resolution;
4. Miscellaneous.

The Shareholders take the following resolutions:



*First resolution*

The Shareholders acknowledge that the intended capital increase is made within the framework of article 8.1 of the Articles.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount six thousand euros (EUR 6,000.-) in order to raise it from its current amount of one million five hundred thirty-five thousand four hundred ninety-four euros and twenty-one cents (EUR 1,535,494.21) to one million five hundred forty-one thousand four hundred ninety-four euros and twenty-one cents (EUR 1,541,494.21), by creating and issuing six hundred thousand (600,000) new class B ordinary shares (each a "New Share" and together the "New Shares") divided into the classes of B ordinary shares as detailed below, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles.

The New Shares are issued as follows:

- two hundred ten thousand (210,000) class B1 ordinary shares;
- two hundred ten thousand (210,000) class B2 ordinary shares; and
- one hundred eighty thousand (180,000) class B3 ordinary shares.

*Subscription and payment*

Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, (acting in its capacity as trustee of the Skrill Employee Benefit Trust), a limited company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at P.O. Box 41, Floor 2, Le Marchant House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3BE and registered under number 24531 ("EBT"), represented by Mrs Clara HERRENSCHMIDT, prenamed, declares to subscribe and fully pay for the New Shares, by a contribution in cash for a total amount of six thousand euros (EUR 6,000.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholders further resolve to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the previous resolution, which shall now read as follows:

**" 5.1. Issued share capital.**

5.1.1 The Company's issued share capital is set at one million five hundred forty-one thousand four hundred ninety-four euros and twenty-one cents (EUR 1,541,494.21) represented by:

- (a) three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) class A1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- (b) three hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-eight (339,148) class A2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Ordinary Shares");
- (c) two hundred and ninety thousand six hundred and ninety (290,690) class A3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Ordinary Shares", together with the Class A1 Ordinary Shares and Class A2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class A Ordinary Shares");
- (d) fifty one million seven hundred forty-four thousand (51,744,000) class B1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- (e) fifty-one million seven hundred forty-four thousand (51,744,000) class B2 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Ordinary Shares");
- (f) forty-four million three hundred fifty-two thousand (44,352,000) class B3 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Ordinary Shares", together with the Class B1 Ordinary Shares and Class B2 Ordinary Shares, shall hereafter be referred to as the "Class B Ordinary Shares" and which together with the Class A Ordinary Shares are referred to hereafter as the "Ordinary Shares");
- (g) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Preference Shares");
- (h) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A2 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Preference Shares");
- (i) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-four (1,269,634) class A3 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Preference Shares");
- (j) one million two hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirty-two (1,269,632) class A4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A4 Preference Shares", together with the Class A1 Preference Shares, Class A2 Preference Shares and Class A3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class A Preference Shares");

(k) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B1 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Preference Shares");

(l) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B2 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Preference Shares");

(m) sixty-five thousand four hundred and seventy-six (65,476) class B3 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Preference Shares"); and

(n) sixty-five thousand four hundred and seventy-three (65,473) class B4 preference shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B4 Preference Shares", together with the Class B1 Preference Shares, Class B2 Preference Shares and Class B3 Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Class B Preference Shares" and the Class B Preference Shares together with the Class A Preference Shares shall hereafter be referred to as the "Preference Shares"),

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,800.- .

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'août,

Par-devant le soussigné, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Sentinel Management Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.180.693 (la "Société"), constituée suite à un acte de Maître Cosita Delvaux, prénommé, en date du 3 octobre 2013 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 20 novembre 2013, numéro 2920, page 140145. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Cosita Delvaux, prénommé, en date du 23 septembre 2014, publié au Mémorial en date du 11 novembre 2014 numéro 3342 page 160390.

Madame Clara HERRENSCHMIDT, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Kim REISCH, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Clara HERRENSCHMIDT, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires, le Notaire, le Président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les procurations, signés ne varietur par les Actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les Actionnaires détenant cent trente-neuf millions quatre-vingt-seize mille cent cinquante-deux (139.096.152) actions représentant approximativement quatre-vingt-dix point cinquante-neuf pour cent (90,59%) du capital social total de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Les Actionnaires ont confirmé avoir été dûment convoqués conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, les Statuts de la société par lettres recommandées envoyées aux propriétaires d'actions (toutes sous forme nominative) en date du 29 juillet 2015 (ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément) et avoir été de ce fait été informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance. Le Président déclare que l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Reconnaître que l'augmentation de capital prévue est faite dans le cadre de l'article 8.1 des Statuts;
2. Augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de six mille Euro (6.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (1.535.494,21 EUR) à un million cinq cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (1.541.494,21 EUR) par la création et l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie B;

- Souscription et paiement pour les nouvelles actions ordinaires de catégorie B;

3. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente;

4. Divers

Les Actionnaires prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Actionnaires reconnaissent que l'augmentation de capital prévue est faite dans le cadre de l'article 8.1 des Statuts.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de six mille Euro (6.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (1.535.494,21 EUR) à un million cinq cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (1.541.494,21 EUR) par la création et l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles actions ordinaires de Catégorie B (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les «Nouvelles Actions») divisées en actions ordinaires de catégorie B tel que détaillé ci-dessous, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et ayant les droits et obligations établis dans les Statuts.

Les Nouvelles Actions sont émises comme suit:

- deux cent dix mille (210.000) actions ordinaires de catégorie B1;
- deux cent dix mille (210.000) actions ordinaires de catégorie B2; et
- cent quatre-vingts mille (180.000) actions ordinaires de catégorie B3.

*Souscription et paiement*

Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, (agissant en sa capacité de trustee de Skrill Employee Benefit Trust), une limited company, constituée et existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au P.O. Box 41, Floor 2, Le Marchant House, Le Trichot, St Peter Port, Guernsey GY1 3BE et immatriculée sous le numéro 24531 («EBT»), représentée par Madame Clara HERRENSCHMIDT, prénommée, déclare souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Actions par un apport en numéraire d'un montant total de six mille Euros (6.000,-EUR) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été produite au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente, qui se lira désormais comme suit:

**" 5.1. Capital social émis.**

5.1.1 La Société a un capital social émis de un million cinq cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euro et vingt et un centimes d'Euro (1.541.494,21 EUR) représenté par:

(a) trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");

(b) trois cent trente-neuf mille cent quarante-huit (339.148) actions ordinaires de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");

(c) deux cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix (290.690) actions ordinaires de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A3", ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A1 et les Actions Ordinaires de Catégorie A2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie A");

(d) cinquante et un millions sept cent quarante-quatre mille (51.744.000) actions ordinaires de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");

(e) cinquante et un millions sept cent quarante-quatre mille (51.744.000) actions ordinaires de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");

(f) quarante-quatre millions trois cent cinquante-deux mille (44.352.000) actions ordinaires de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B3", ensemble avec les

Actions Ordinaires de Catégorie B1 et les Actions Ordinaires de Catégorie B2 seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires de Catégorie B" et qui ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires");

(g) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A1");

(h) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A2");

(i) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-quatre (1.269.634) actions préférentielles de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A3");

(j) un million deux cent soixante-neuf mille six cent trente-deux (1.269.632) actions préférentielles de catégorie A4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A1, les Actions Préférentielles de Catégorie A2 et les Actions Préférentielles de Catégorie A3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie A");

(k) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B1");

(l) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B2");

(m) soixante-cinq mille quatre cent soixante-seize (65.476) actions préférentielles de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B3");

(n) soixante-cinq mille quatre cent soixante-treize (65.473) actions préférentielles de catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie B4", ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie B1, les Actions Préférentielles de Catégorie B2 et les Actions Préférentielles de Catégorie B3 seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles de Catégorie B" et les Actions Préférentielles de Catégorie B ensemble avec les Actions Préférentielles de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Préférentielles"),

entièrement souscrites et libérées et ayant les mêmes droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs d'Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.800,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au(x) mandataire(s) des comparants connu(s) du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le(s) mandataire(s) des comparants a(ont) signé(s) l'acte avec le notaire.

Signé: K. REISCH, C. HERRENSCHMIDT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141098/259.

(150153487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

---

#### **Talisker SPF S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 199.427.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

## A COMPARU:

PRIVATE TRUSTEES S.A., avec siège social à au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, agissant non en compte propre mais pour le compte du trust dénommé «THE ORION TRUST»,

ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 juillet 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de TALISKER SPF S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut emprunter ou accorder des prêts sans rémunération, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe; elle peut aussi s'endetter ou accorder des prêts autrement pour financer son activité sociale

En outre, la société peut émettre et souscrire des emprunts obligataires qui pourront être convertibles, le tout dans les limites de la Loi.



**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euro) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique ou d'un membre du conseil d'administration ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 30 juin à quinze heures (15.00 h).

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant Je cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites comme suit:

THE ORION TRUST, représenté par PRIVATE TRUSTEES SA, prénommée: .....	310 actions
TOTAL: .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Mme Alina ALIONTE, employée privée, née le 24 novembre 1970 à Braila (Roumanie), avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
  - b) Mme Catherine DUPONT, comptable, née le 21 mai 1974 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
  - c) Mr Paolo PANICO, avocat, né le 1<sup>er</sup> décembre 1970 à Vercelli (Italie), avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société PRIVATE TRUSTEES S.A., RCS B 74.700, établie au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 août 2015. 2LAC/2015/18435. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141161/194.

(150153413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

#### **WYLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2448 Luxembourg, 2, rue de la Rotonde.

R.C.S. Luxembourg B 199.408.

#### **STATUTS**

L'an deux mil quinze, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Comptables Conseils Associés Luxembourg S.à.r.l. en abrégé CCAL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Rue de Schandel, L-8715 Everlange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 171.079, ici représentée par son gérant unique Monsieur Dimitri C.M. HUBIN, administrateur de sociétés, demeurant au 17, Rue de Schandel, L-8715 Everlange.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de WYLD S.A., ci-après, la Société.

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.



**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet principal la fourniture de services de commercialisation, de mise en place et de maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de télécommunications, et la consultance dans le domaine informatique dans son sens le plus large et dans le domaine des télécommunications.

La Société a également pour objet l'étude et la réalisation de projets informatiques, au profit d'entreprises et administrations publiques, ainsi que la commercialisation, la distribution, la vente et la consultance en matière de gestion, services informatiques, sécurité de l'infrastructure informatique, technologie informatique, software et hardware.

La Société a aussi pour objet l'exploitation de site internet à des fins commerciales ainsi que la création, la réalisation et l'organisation d'événements de tout genre.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La Société pourra réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cents dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou par (iv) la signature individuelle de l'un des administrateurs délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 10. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

### Surveillance

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2015.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée

générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin à midi et pour la première fois en deux mille quinze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les cent (100) actions comme suit:

Comptables Conseils Associés Luxembourg S.à.r.l.	
en abrégé CCAL, prénommée, cent actions . . . . .	100
Total: CENT ACTIONS . . . . .	100

Les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cents cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Grégory LEROY, gérant de société, né le 4 février 1980 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2448 Luxembourg, 2, Rue de la Rotonde.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Dimitri C.M. HUBIN, expert-comptable, né le 5 mai 1976 à Namur, demeurant au 17, Rue de Schandel, L-8715 Everlange.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: Rue de la Rotonde, 2, L-2448 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une (ou plusieurs selon le cas) autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

131948

*Pouvoirs*

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dimitri C.M. HUBIN, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 août 2015. 1LAC/2015/24584. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141206/205.

(150153051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

---

**GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of July.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "GPE VI FIS S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.513, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER dated 25 May 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 2 July 2009, number 1272, page 61013. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 30 December 2014, published in the Mémorial C dated 18 March 2015, number 748, page 35884.

The meeting (the "Meeting") is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of (i) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class I Shares, (ii) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class H Shares and (iii) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class G Shares (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10), held by several limited shareholders of the Company (associés commanditaires).

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred and thirty euro and forty cents (EUR 2,630.40) so as to bring it from its present amount of thirty-eight thousand eight hundred and ninety-one euro (EUR 38,891.00) down to thirty-six thousand two hundred and sixty euro and sixty cents (EUR 36,260.60) by cancellation of the Repurchased Shares.

3. To restate article 6.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 16 July 2015.

IV.- That the present meeting, representing ninety-five point fifty-six percent (95.56%) of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of (i) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class I Shares, (ii) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class H Shares and (iii) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class G Shares (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10), held by several limited shareholders of the Company (associés commanditaires).

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred and thirty euro and forty cents (EUR 2,630.40) so as to bring it from its present amount of thirty-eight thousand eight hundred and ninety-one euro (EUR 38,891.00) down to thirty-six thousand two hundred and sixty euro and sixty cents (EUR 36,260.60) by cancellation of the Repurchased Shares.

*Third resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

“6.1. The Company has a share capital of thirty-six thousand two hundred and sixty euro and sixty cents (EUR 36,260.60) divided into:

6.1.1 one (1) management share (the "Management Share");

6.1.2 three hundred and sixty-two thousand six hundred and five (362,605) ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) eight thousand seven hundred and sixty-seven (8,767) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) eight thousand seven hundred and sixty-seven (8,767) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class D shares (the "Class D Shares"), (v) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) eight thousand seven hundred and sixty-eight (8,768) class F shares (the "Class F Shares") and (vii) three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) class Z shares (the "Class Z Shares"), each share with a nominal value of 0.10 euro (EUR 0.10) which shall be fully paid up as to a par value of 0.10 euro (EUR 0.10) by the holders of Ordinary Shares upon their initial subscription and which shall have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

6.1.3 Each class of shares may be sub-divided into further classes of shares without any such sub-division giving rise to an issue of new shares, but there shall be a limit of ten (10) classes of Ordinary Shares at any one time.

6.1.4 The Company shall also be entitled to create class A1 shares from time to time (the "Class A1 Shares").

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GPE VI FIS S.C.A. (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.513, et ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 juillet 2009, numéro 1272, page 61013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 30 décembre 2014 et publié au Mémorial C en date du 18 mars 2015, numéro 748, page 35884.



L'assemblée (l'«Assemblée») est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de (i) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie I, (ii) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie H, et (iii) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie G (les «Actions Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par plusieurs associés commanditaires de la Société.

2. Réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent trente euros et quarante cents (2.630,40) de façon à le porter de son montant actuel de trente-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 38.891,00) à trente-six mille deux cent soixante euros et soixante cents (EUR 36.260,60) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

3. Modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité des actionnaires a été valablement convoquée par email en date du 16 juillet 2015.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-quinze virgule cinquante-six pourcent (95.56 %) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des Actionnaires décide de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de (i) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie I, (ii) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie H, et (iii) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie G (les «Actions Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par plusieurs associés commanditaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des Actionnaires décide de réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent trente euros et quarante cents (2.630,40) de façon à le porter de son montant actuel de trente-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 38.891,00) à trente-six mille deux cent soixante euros et soixante cents (EUR 36.260,60) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

#### *Troisième résolution*

Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'assemblée des Actionnaires décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui devra dès lors être lu comme suit:

**6.1.** La Société a un capital social de trente-six mille deux cent soixante euros et soixante cents (EUR 36.260,60) divisé en:

6.1.1 une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»); et

6.1.2 trois cent soixante-deux mille six cent cinq (362.605) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») divisées Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) huit mille sept cent soixante-sept (8.767) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) huit mille sept cent soixante-sept (8.767) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) huit mille sept cent soixante-huit (8.768) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), et (vii) trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), chaque action ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10), qui sont entièrement libérées à leur valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (EUR 0,10) par les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de leur souscription initiale et qui ont les droits et obligations, tels que précisés dans les présents Statuts.»



6.1.3 Chaque catégorie d'actions pourra être subdivisée en catégories d'actions supplémentaires sans que cette subdivision n'emporte la création de nouvelles actions, dans la limite cependant qu'il n'y ait jamais plus de dix (10) catégorie d'Actions Ordinaires.

6.1.4 La Société sera également autorisée à créer, à tout moment, des actions de catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1").

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17619. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2015141475/169.

(150153866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

#### **Laurier International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.747.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the sixth of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Jorge PARLADE de ELIA, residing at RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, Punta del Este, U-32514 Maldonado, "the principal"

here represented by Mrs Jacqueline HONYMUS, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, "the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the public limited company LAURIER INTERNATIONAL S.A. (hereafter referred to as "the Company"), R.C.S. Luxembourg B109747, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated by deed of Maître Paul DECKER, then notary public residing in Luxembourg-Eich, on 21 July 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1366 of 10 December 2005.

2. That the share capital of the Company amounts to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 200 (two hundred) shares of EUR 155 (one hundred and fifty-five Euros) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the Company.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding with the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the Company and that as liquidator he commits himself to pay off all the liabilities, so that the liquidation of the Company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

7. That the proxyholder or the notary may proceed with the cancellation of the Company's share register.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, R.C.S. B165872.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 1.000.-.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jorge PARLADE de ELIA, demeurant à RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, Punta del Este, U-32514 Maldonado, «le mandant»

ici représenté par Madame Jacqueline HONYMUS, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, «la mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme LAURIER LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société»), R.C.S. Luxembourg B109747, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1366 du 10 décembre 2005.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 200 (deux cents) actions de EUR 155 (cent cinquante-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

7. Que la mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la Société.

8. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, R.C.S. B165872.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacqueline HONYMUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015140944/83.

(150153531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.